

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 69 000\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 3e jour du mois d'avril 2024.

Chantal Primeau

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 504-2023** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 3 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3º jour du mois d'avril 2024.

Chantal Primeau

Directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve Les Cèdres (Québec) J7T 1A1 www.ville.lescedres.qc.ca